



COMITÉ DES FINANCES

Mandat

Préambule

L'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC), organisation à but non lucratif de régime fédéral, procède à l'évaluation d'agrément des programmes d'enseignement de la physiothérapie au Canada. L'AEPC gère/supervise le Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP) qui procède aux évaluations d'agrément des programmes d'enseignement canadiens à l'assistant de l'ergothérapeute (AE) et à l'assistant du physiothérapeute (AP). Le conseil d'administration de l'AEPC supervise, contrôle et dirige les activités et les affaires de l'organisation et est redevable à ses membres.

Objectif

Le Comité des finances (comité) est un comité permanent du conseil d'administration de l'AEPC. Le principal objectif du comité consiste à faire des recommandations au conseil d'administration au chapitre de la comptabilité, des rapports financiers et des obligations juridiques (liées aux finances) de l'AEPC.

Composition et nomination

1. Le comité comprend trois (3) membres :
 - a. Directeur des finances de l'AEPC
 - b. Membre de l'AEPC (ne faisant pas partie du conseil d'administration) – (1)
 - c. Membre externe ayant une expertise en finances (comptable professionnel agréé - CPA) – (1)
2. Les membres de l'AEPC et les membres externes du comité sont nommés par le conseil d'administration.
3. Le président du comité est le directeur des finances du conseil d'administration.
4. Le directeur général est aussi membre sans droit de vote du comité.
5. Le comité est sous la responsabilité du conseil d'administration.

Mandat

Le mandat du président (directeur des finances) est de la même durée que celui du directeur des finances. Le mandat des autres membres du comité est de trois ans, renouvelable deux fois pour un total de neuf ans.

Responsabilités

Les responsabilités du comité se concentrent dans quatre domaines. Le comité examine et commente les documents suivants et/ou formule des recommandations connexes à l'AEPC :

1. États financiers annuels – avant la distribution à l'Assemblée générale annuelle de l'AEPC
2. Examen mensuel des dépenses – exécuté au moyen d'une vérification aléatoire de tous les documents fournis par les membres du comité à chaque réunion
3. Budgets proposés de l'AEPC et du PAE AE & AP – avant la présentation au conseil d'administration aux fins de discussion et d'approbation
4. Contrats/ententes/documents d'assurance

Le directeur des finances (président) facilite la communication entre le comité et le conseil d'administration, et présentera un rapport aux membres de l'AEPC à l'Assemblée générale annuelle.

Le directeur des finances (président) est responsable d'examiner/approuver les paiements versés au directeur général (factures/dépenses), ainsi que les factures/chèques d'un montant supérieur à 1 000 \$.

Voir l'annexe 1 pour consulter le calendrier d'exécution des responsabilités du comité.

Réunions

1. Les membres du comité se réunissent par téléconférence quatre fois par année.
2. D'autres réunions des membres du comité peuvent se tenir par téléconférence, au besoin.
3. Le personnel de l'AEPC contribue à la planification des réunions.

Quorum

Le quorum aux réunions du comité est à la majorité simple des membres.

Vote

Lors de toutes les réunions du comité, chaque motion est adoptée à la majorité simple des votes obtenus, y compris celui du président. S'il y a égalité des votes, la motion est rejetée.

Procès-verbaux et rapports

Un procès-verbal est rédigé à chaque réunion et une copie est conservée au bureau de l'AEPC.

Dépenses

Les dépenses des membres du comité pour toutes les réunions sont payées par l'AEPC conformément aux politiques et procédures établies.

Annexe 1.

AGRÉMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE AU CANADA

Calendrier du comité des finances

CALENDRIER	ACTIVITÉ
Fin février	Tenir une téléconférence pour : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier aléatoirement les revenus/dépenses mensuels (octobre à décembre)• Examiner et discuter les états financiers annuels préparés par le comptable de l'AEPC en vue de l'Assemblée générale annuelle, ainsi que la déclaration de revenus à l'ARC.
Mai	Tenir une téléconférence pour : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier aléatoirement les revenus/dépenses mensuels (janvier à mars)• Examiner tous les contrats à renouveler• Examiner les rapports à l'Agence du revenu du Canada• Examiner les avoirs investis dans le fonds de prévoyance
Août	Tenir une téléconférence pour : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier aléatoirement les revenus/dépenses mensuels (avril à juin)• Examiner les budgets proposés préparés par la directrice générale et le directeur des finances• Examiner tous les contrats à renouveler• Examiner les politiques de responsabilité générale et de responsabilité des administrateurs et des dirigeants avec le renouvellement le 30 septembre
Novembre	Tenir une téléconférence pour : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier aléatoirement les revenus/dépenses mensuels (juillet à septembre)• Examiner tous les contrats à renouveler